



# INJUSTICE TOTALE ! BLOCAGE POUR PROTÉGER UN HOMME TRÈS PUISSANT

Par **Madame Chavin**, le **26/05/2018** à **22:46**

Bonjour,

Voici la situation de folie que je vis:

M. xxxxxx, co-gérant de la banque xxxxxx et gérant de celle de xxxxxx m'a violée il y a 9 ans. De ce viol est né un enfant. Il a ensuite payé un homme pour qu'il reconnaisse son propre fils. Et a ensuite soudoyé un laboratoire d'analyse génétique. Cela pourrait sembler invraisemblable. Sauf que j'ai des aveux écrits de la personne qui a reconnu mon fils et une enquête policière a été faite qui me donne raison. J'ai ouvert 3 procès : 1 pour enlever la paternité de cet homme, 1 autre procès pour que cette corruption soit sanctionnée et 1 autre procès pour viol sur Pars. Je suis allée voir différents avocats que j'ai payé et ils n'ont pas fait leur travail. J'ai demandé ensuite l'aide juridictionnelle en pensant qu'un avocat mandaté par l'état serait obligé de faire son travail. L'on a fini par me changer 4 fois d'avocat car aucun n'a fait quoi que ce soit, ni écrire de conclusions, ni se présenter aux audiences. Et le 4ème ne fait rien non plus. Le doyen des juges d'instruction de Evry me répond qu'il juge irrecevable ma demande de constitution de partie civile sous motif que je ne lui aurais pas adressé la plainte déposée au commissariat, hors je l'ai adressée 2 fois et j'ai les deux preuves de ses deux réceptions. Le doyen des juges d'instruction de Paris ne répond même pas à ma demande de constitution de partie civile pour crime. Le procureur a poursuivi suite à l'enquête policière. Cela ne change rien. Le juge civile, le Jaf d'Evry, Madame xxxxxx ne respecte ni les articles de loi de procédure civile, ni les articles de la constitution des droits de l'homme. Que dois-je faire ? Le garde des sceaux ne répond pas. La présidente de la cour d'appel envoie ma plainte à la juge et c'est elle-même qui me répond qu'elle agit simplement comme bon lui semble et que je n'ai qu'à avoir un avocat car elle ne respecte pas non plus le droit de contradiction. Je vais voir la presse étrangère pour faire éclater un scandale ou y-a-t-il une autre solution ?

Par **janus2fr**, le **28/05/2018** à **07:27**

**Bonjour,**

**Merci de bien vouloir respecter les conditions générales d'utilisation de ce forum dont vous avez du prendre connaissance avant votre inscription.**

**L'une d'elles étant :**

**[citation]Il est formellement interdit d'incriminer des sociétés ou des personnes physiques sur ce site. L'utilisateur veillera donc à utiliser des termes génériques pour exposer son éventuel litige ou apporter sa contribution (exemples de termes génériques : magasin, voisin, garage, entreprise etc.). [/citation]**

Par **Madame Chavin**, le **28/05/2018 à 10:03**

Bien. Je n'écrirai donc plus le nom de cette famille extrêmement puissante qui dirige la finance mondiale, la république et les tribunaux. Bien que son nom ait une incidence évidemment directe sur le comportement du tribunal qui fait tout ce qu'il peut pour bloquer ce procès et ce même quitte à agir dans l'illégalité la plus totale. Il aurait également été de bon ton, puisque vous avez pris la peine de répondre de donner une solution concrète à cette situation illégale causée par un tribunal au lieu de simplement vous offenser d'un nom donné. Est-ce donc là votre seule manière de réagir devant l'illégalité et le non respect des droits de l'homme ?

Par **janus2fr**, le **28/05/2018 à 10:28**

J'ai réagi en tant qu'administrateur de ce forum, mon rôle étant justement de veiller au respect des conditions d'utilisation.

Par **Madame Chavin**, le **28/05/2018 à 11:14**

Il serait bon que le respect des conseils d'utilisation fonctionne aussi dans les tribunaux et pas seulement sur les sites internet

Par **youris**, le **28/05/2018 à 11:22**

madame Chavin,

vos affaires dépassent le cadre d'un forum juridique.

nous sommes sur un site de conseils (et non de consultations) juridiques et ce sont des bénévoles qui répondent aux questions qu'ils veulent et quand ils veulent.

à la lecture de votre message relatant votre affaire complexe, je doute que vous obteniez une réponse pertinente puisque tous les avocats, magistrats du siège et du parquet sont contre vous.

des affaires analogues ont été révélées par la presse française pourquoi aller exposer votre affaire dans la presse étrangère ?

salutations

Par **Madame Chavin**, le **28/05/2018** à **11:26**

Pourquoi la presse étrangère ? Parce que vous n'êtes pas sans savoir que cette famille a également un grand pouvoir sur les médias français, mais que d'autres pays ne sont pas forcément à leur merci bien au contraire.

Quand aux bénévoles des personnes agissant ici, je le respecte, il est bon de savoir que certaines personnes de loi œuvrent de le sens de la faire respecter et ce même bénévolement.

Je demande juste que la justice ait lieu pour tous, soit applicable par et pour tous et puisse être également faite dans cette affaire.